

## Compte rendu du conseil municipal du jeudi 21 juin 2018

**Présents :** M. Santamarta, Maire; Mme Cayre, ; Mme Daubet; M. Tesseyre, M. Foltz, M. Colombel, M. Roques, Mme Szymanski, M. Bouquié, Mme Verger, Mme Naville, M. Sune, M. Gouygoux, Mme Laval, M. Verdier, Mme Fournier Bourgeade.

**Absents :** Mme Vergnes, M. Ruebenthaler donnant pouvoir à M Foltz et M. Gil donnant pouvoir à Mme Verger.

### **1. Approbation du P.V de la séance précédente:**

**Vote : pour à l'unanimité**

2. Désignation du secrétaire de séance : Mme Naville, M. Verdier

### **3. Débat sur le PADD du PLUIH**

Dans la continuité de la réunion du 14 juin et conformément à la procédure, le PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) du PLUIH Cauvaldor doit être débattu au sein des 79 conseils municipaux des communes membres. M. Tesseyre présente : un débat fait suite au rapport de présentation et au diagnostic. Précède la phase qui nous intéressera le plus, les OAP (Orientation aménagement programmée) puis la phase de zonage suivra.

M. Verdier pose une première question à propos de la carte de synthèse de la page 16 : la voie verte sera l'architecture de base du tourisme dans le Nord du Lot. Le projet évite Martel, alors que dans le SCOT il y avait une antenne qui allait à Martel. De Souillac à Baladou, la voie verte empruntera l'ancienne voie ferrée jusqu'à Martel. M. Verdier fait observer qu'il y a un paradoxe entre le fait que Martel soit un pôle touristique majeur et qu'elle soit éloignée de cette voie verte.

M. Tesseyre répond que la cartographie du PADD ne définit pas un zonage précis. Une OAP générale, nommée OAP Vallée de la Dordogne, demandée par tous les membres de la commission a été prévue. Cette loi générale reprendra probablement la voie verte. Il faudra faire remonter les desiderata de tous.

M. Verdier pense qu'il faut être précis et faire remonter cette demande de Martel, car en réunion de pôle à Cuzance sur le PLUIH M. Liebus interrogé a précisé qu'il n'y avait pas de continuité prévue jusqu'à Martel.

M. Foltz souligne combien le train touristique est important pour Martel. L'activité CFTHQ est indispensable.

M. Verdier a échangé avec le Président du CFTHQ qui lui a indiqué vouloir utiliser cette voie pour aller à un dépôt au Pigeon, excluant tout transport de voyageurs.

M. le Maire qui a assisté à l'assemblée générale du Train, explique qu'il a été évoqué un projet de vélorail jusqu'à Baladou. L'objectif est de se servir de la gare de Baladou. Ce serait une manière de redynamiser le train touristique.

M. Tesseyre ajoute qu'il faut réfléchir comment combiner le rail avec la voie verte. La voie verte attire moins de monde qu'un train touristique.

M. Verdier pose une deuxième question à propos de la carte de synthèse de la page 18. Il fait observer que sur cette carte il y a 5 pôles structurants indiqués avec un renouvellement du bâti (Souillac, Gramat, St Céré, Bretenoux et Vayrac), seul Martel en tant que pôle structurant n'est pas citée. Il souhaiterait que Martel apparaisse aussi.

M. Tesseyre dit qu'il y a une réflexion. Tous les petits villages seront référencés sur la cartographie.

En conclusion, M. Le Maire indique que l'on peut faire remonter les réflexions évoquées.

Après le débat on délibère.

**Vote : Pour 18**

**Contre 0**

### **4) Modification des statuts de la FDEL**

Pour prendre en compte le contexte nouveau de la transition énergétique et les évolutions intervenues dans le monde de l'énergie, la Fédération Départementale d'Electricité du Lot a décidé de compléter ses statuts. Son nom change, elle devient **Territoires Energies du Lot**. On adopte les nouveaux statuts.

**Vote : Pour 18**

**Contre 0**

#### **5) Avenant contrat bail commercial avec VVF Villages**

Aux termes d'un bail commercial conclu le 10 août 2006 avec VAL VVF (qui porte comme nouvelle dénomination sociale VVF Villages depuis 2009), la Commune de MARTEL a donné à bail au profit de VVF Villages le village de vacances et camping « La Gabarre » sis sur la commune de Montvalent et propriété de la commune de Martel pour une durée de 15 années qui prendra fin le 4 juillet 2021.

Il apparaît cependant que la désignation cadastrale portée sur le bail du 10 août 2006 était insuffisante : en effet, il est fait référence à la parcelle AB 269 dans son ensemble alors que cette parcelle est scindée en 3 parties : AB 269 (a) et (b) et AB 269 (c), or la Commune de Martel a en réalité donné à bail à VVF Villages la parcelles AB 269 (a) et (b) moins l'emprise du mini-golf qui reste à la charge de la Commune de Martel ainsi que la parcelle AB 269 (c).

Par conséquent, les parties ont convenu de préciser la désignation exacte des parcelles concernées par le bail qui les lie au terme d'un avenant au bail initial.

**Vote : Pour 18**

**Contre 0**

#### **6) Personnel communal : tableau avancement grade 2018**

Vu le tableau d'avancement de grade fixé après consultation de la Commission Administrative Paritaire compétente, Considérant que les agents concernés remplissent les conditions d'ancienneté pour accéder aux grades d'avancement proposés, il convient de créer au titre de l'avancement de grade :

**3 postes d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>e</sup> classe**, et par voie de conséquence de supprimer les postes actuellement occupés par les agents concernés (Nathalie Blanco, Julien Fouilloux et Benoît Mazelle) soit 3 postes d'adjoints techniques.

**Vote : Pour 18**

**Contre 0**

#### **7) Attributions subventions aux associations**

Lors de la séance du 24 avril 2018 nous avons alloué 5800€ de subventions aux associations qui avaient fourni leur dossier.

Onze associations ayant déposé leur demande après le Conseil Municipal du 24 avril 2018, le Conseil Municipal examine leurs demandes pour 2018. **Montant total : 4 675€.**

M. Gouygoux fait remarquer que l'association Tequila Martel aurait une subvention supérieure à celle du jumelage avec Nassogne.

M. le Maire et M. Foltz répondent que Tequila organise des manifestations festives et culturelles. C'est un festival annuel de 2 jours. Ce n'est pas comparable avec un comité de jumelage.

**Demandes nouvelles n'ayant pas été présentées l'an dernier :**

**Cirque en Selle => 200€ pour 2018 et par la suite voir si cela dépend plus du sport que de la culture**

**Don du Sang => 200€ pour 2018**

**Total attribué : 5 075€**

Au cours du Conseil Municipal du 24 avril dernier il avait été dit qu'on donnerait une subvention supplémentaire pour les chemins pédestres pour les achats de matériels d'entretien et de balisage aux normes :

- Balisage : 2000€
- Fournitures : 1248€ (achetées par le Syndicat Martel-Montvalent)

Suite à une question, M. Verdier précise que Cauvaldor a décidé de prendre en charge l'entretien et le balisage de 2 chemins pédestres par commune. Pour Martel, il s'agit du chemin botanique et de la boucle de Murel.

Par ailleurs, la commune achètera des tables plus légères pour les manifestations à la Raymondie.

**Vote : Pour 18**

**Contre : 0**

#### **8) Résultats consultations différents bureaux d'études construction salle réfectoire maternelle**

Les travaux du réfectoire de l'école maternelle sont encore en phase A.P.S. (Avant-Projet Sommaire). Au budget 2018, 20 000€ avaient été prévus pour les études techniques.

Montant total pour les cinq appels d'offre : 8 655€ HT (géomètre, géotechnicien, Bureau de contrôle, Mission SPS et Acousticien).

M. Gouygoux s'inquiète que ces études soient votées alors que nous ne sommes pas sûrs des modalités du financement.

Mme Cayre répond que ces études et précisions techniques font partie de l'APS.

#### **9) Avant-Projet sommaire de la rénovation du sol de la Halle**

La municipalité a le projet de modifier le sol de la halle pour l'adapter aux usages contemporains. Ce projet pourrait être financé en partie par le mécénat mais nécessite l'accord de la DRAC et de l'ABF. Il est donc indispensable de s'entourer des conseils d'un architecte des Monuments Historiques (MH).

M. Rebière, architecte en chef des MH pourrait nous accompagner. Sa mission de base pour établir un APS s'établirait à la somme de 2 610€ HT.

Notre accord est demandé pour lancer cette 1ere phase en vue d'une recherche de financement.

**Vote : Pour : 18**

**Contre : 0**

#### **10) Extension du classement Monument Historique de l'ensemble de l'Hôtel de la Raymondie**

Considérant que l'Hôtel de la Raymondie présente un intérêt architectural caractéristique pour l'Histoire de l'Art des 14 et 15<sup>e</sup> siècles,

Considérant l'attachement de la Municipalité à réhabiliter le patrimoine culturel de la Commune,

Considérant que la majeure partie de l'Hôtel de la Raymondie (aile rue de la prison, aile de la Volaille et aile rue Senlis) est classée au titre des Monuments Historiques respectivement par arrêté du 16.10.1906 et du 21.10.1926,

Considérant que les ailes côté Rue Tournemire et Place de la Halle constituées des anciens immeubles « Maison Calvet » et « Maison Lacroix » sont inscrites à l'inventaire supplémentaire depuis le 9.12.1926

Il est proposé au conseil municipal de solliciter l'extension du classement au titre des MH à l'ancienne maison Calvet et à l'ancienne Maison Lacroix ainsi que le porche situé entre ces 2 maisons.

**Vote : Pour : 18**

**Contre : 0**

#### **11) Projet rotonde ferroviaire : autorisation franchissement chemin rural « La Condamine »**

M. Roques présente ce projet : l'Association du Chemin de Fer Touristique du Haut Quercy projette de réaliser la reconstruction d'une rotonde ferroviaire avec des éléments d'origine du 19<sup>e</sup> siècle produits par la Société Eiffel. Cette réalisation nécessite le franchissement pour des passages occasionnels de machines, par voie ferrée sur le chemin rural de la Condamine pour des expositions ou de l'entretien.

M. Gouygoux demande si le projet risque de provoquer des nuisances (pollution du sol, de l'air, bruit, gêne pour les voisins). Il donnera son accord quand il connaîtra mieux le projet.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur ce franchissement.

**Vote : Pour 17**

**Abstention : 1 (M. Gouygoux)**

**Contre : 0**

#### **12) Coût de la cantine des écoles**

M. le Maire apporte des éléments chiffrés et argumentés pour répondre aux questions récurrentes sur le problème de la restauration scolaire.

Coût global pour 2017 : 72 021,57€

Projet global : ->Rénovation de la cuisine de l'EHPAD

->Fourniture des repas aux écoles et ALSH

-> Construction de 2 réfectoires

Plans de financement (voir document distribuée).

**Bilan** : beaucoup d'avantages (on sécurise le passage des enfants), temps de repas plus conforme, fourniture des repas 365 j/an, pérennisation des réfectoires, valorisation du patrimoine de la Commune, création d'un réseau de chaleur avec l'EHPAD et une baisse substantielle des charges de Personnel).

## **12) Abrogation par le Département de l'arrêté de 2009 portant interdiction de circulation sur la RD840 aux véhicules de + de 7T500**

M. le Maire donne lecture de l'arrêté du 18 avril 2018 qu'il a reçu du département, puis de l'arrêté demandé en 2009 et pris par le département. Cet arrêté de 2009 décidait de l'interdiction de traversée de Martel, pour des raisons de sécurité, par les poids lourds qui empruntaient la RD840 entre le carrefour de Réveillon (commune d'Alvignac) et le carrefour giratoire permettant le raccordement à l'échangeur n°54 dit de Martel. Les itinéraires de déviation étaient spécifiés dans cet arrêté.

Pour M. le Maire, le dernier arrêté pris par le département ne peut être justifié que par une réaction ou une mesure de rétorsion à l'égard de Martel qui a exprimé une opposition au projet dit de « T3 ».

M. le Maire exprime son impression de mauvaises relations avec le département.

Un recours gracieux a été déposé contre l'arrêté de 2018 et M. le Maire envisage d'aller éventuellement en justice.

Mme Cayre rappelle qu'elle s'est exprimée clairement lors du Conseil Communautaire à Bétaille le 31 mai dernier en présence du Président du Département. Son propos ne faisait pas allusion au projet de déviation, mais à la situation d'insécurité engendrée par cet arrêté.

### **Informations diverses et questions**

M. le Maire exprime ses remerciements à Animation Enfance qui participe au financement des sorties organisées par le centre de loisirs.

Tarifs des sorties ALSH 2018 : 6€ - 4,50€ - 6€

->M. Foltz nous informe que le musée de Martel est ouvert avec l'exposition Uxellodunum et une exposition du Pays d'Art et d'Histoire « maison et dépendance en Quercy ». Il remercie les bénévoles du musée et de la médiathèque.

->Mme Daubet nous rappelle que le marché gourmand se tiendra le jeudi 28 juin à partir de 15h30. Le suivant aura lieu le 26 juillet.

Elle nous informe que les bals de l'été reprennent (11 -18 et 25 juillet).

->Mme Cayre : les écoles, le RPI qui se maintient pour cette rentrée.

->M. Gouygoux demande si la chicane de la route de Turenne va rester ? Elle serait accidentogène.

->M. Roques répond que le STR a donné un avis favorable.

-> M. Gouygoux demande si les chemins seront toujours fauchés?

->M. Roques répond que M. Mispoulet les a faits.

-> M. Gouygoux voudrait savoir pourquoi le centre aéré est fermé 2 semaines en août ? (du 13 au 24 août)

->M. le Maire informe que les parents ont été prévenus et que ce sont les mêmes dates que l'année dernière.

->M. Gouygoux : par rapport à la fermeture de la Trésorerie de Martel, la mairie serait-elle d'accord pour faire une motion ?

->Mme Cayre propose que nous agissions pour que la MSAP inclue de présences des finances publiques qui compenseraient ce manque.

->M. Gouygoux demande une réunion des affaires sociales, en particulier pour le TAD.

->M. Colombel répond que ce sera possible en septembre.

->M. Gouygoux explique que le projet de terrain « stabilisé » ne pourra pas se réaliser car le financement n'est pas possible. Pour lui et les jeunes c'est une déception.

->Mme Laval demande l'autorisation de « désherber » le fond de la médiathèque (enlever les livres obsolètes) : demande accordée.

->Mme Laval rappelle que du samedi 23 juin au 15 juillet se tiendra l'exposition Téquila.

->M. Verdier : concernant le PLUIH, il demande s'il y aura des réunions d'élus sur les questions de fond relatives à l'avenir de Martel.

->M. Tesseyre répond qu'il faut attendre que le bureau d'études ait fini son travail et fasse des propositions. Nous devons être sûrs d'être dans le cadre légal de la procédure.

->M. Verdier redemande si on pourra travailler entre élus, et par exemple constituer un groupe de travail.

->M. le Maire souligne que nous prenons note de cette demande.

->M. Verdier termine en disant qu'il faudrait penser à arroser les arbres de Monti qui souffrent de la chaleur.

La séance du Conseil se termine à 23h00. Suivent les signatures